Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20261104-DE_136_2026-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

Règlement du « Concours des Vitrines de Noël » 2026

Selon délibération DE_136_2026 du 04/11/2026

À l'approche des fêtes de fin d'année, Albret Communauté se mobilise pour soutenir le tissu commercial et renforcer l'attractivité des centres-bourgs. Dans cet esprit, la Communauté de Communes organise un « Concours des vitrines de Noël ».
Ouvert aux commerçants et artisans de l'Albret, il invite à concourir pour le prix qui récompense la vitrine de noël préférée des votants sur la thématique des fêtes de fin d'année afin de valoriser les commerçants et artisans et de dynamiser l'espace public sur la durée du concours.

Article 1 – Organisation

Albret Communauté organise un « concours des vitrines de Noël » afin de valoriser et dynamiser le commerce local sur son territoire. Ce concours s'adresse à l'ensemble des commerçants et artisans respectant les conditions prévues à l'article 2.

Le concours est organisé par Albret Communauté dans le cadre de l'opération « Concours des vitrines de noël » du jeudi 12 novembre au jeudi 31 décembre inclus.

Article 2 – Participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les commerçants et artisans, personnes physiques ou morales :

- exerçant une activité déclarée et recevant du public sur le territoire de la Communauté de Communes,
- disposant d'une vitrine donnant sur l'espace public et visible depuis la rue,
- ayant décoré la vitrine sur le thème des fêtes de fin d'année, entre l'inscription du commerce et la fin du concours, soit le 31 décembre.

Article 3 - Inscription

Pour s'inscrire, les commerçants doivent, entre le jeudi 12 novembre à 9h00 et le vendredi 27 novembre 2026 à 23h59 inclus, remplir un formulaire d'inscription disponible en ligne :

- soit sur le site internet d'Albret Communauté,
- soit sur ses réseaux sociaux,
- soit par le lien ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeqUPgoJnksCKEHZh665XP4SJnjRl7X6Q09JA-rEyhlFehQEQ/viewform?usp=dialog

Article 4 – Thème et critères de jugement

Le thème du concours est : « les fêtes de fin d'année ».
Chaque vitrine devra être décorée dans ce thème dans une ambiance festive, créative et attrayante.

Les critères de jugement seront notamment :

- Originalité et créativité,
- Qualité esthétique et soin apporté à la décoration,
- Respect du thème et ambiance de Noël,
- Impact visuel et attractivité pour le public.

Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20261104-DE_136_2026-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

Article 5 – Modalités de participation
Les vitrines doivent être décorées entre la date de l'inscription par le commerçant ou l'artisan et le 31 décembre, soit la date de fin du concours.

Une fois l'inscription validée, le service organisateur contacte le participant afin de convenir d'un rendez-vous pour une prise de photos de sa vitrine.

Article 6 – Jury
Le jury sera exclusivement composé des habitants et clients. Ils voteront par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne.

Afin de garantir l'équité du concours, un seul vote par adresse électronique sera comptabilisé via un formulaire Google Forms.

Le public sera invité à voter du 30 novembre à 9h00 au 31 décembre 2026 à 23h59 pour la vitrine de son commerce favori au moyen d'un formulaire en ligne, accessible :
- soit par QR Code (situé sur les affiches du concours),
- soit par le site d'Albret Communauté,
- soit par le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdPuigoLOfoBigvXgfYiL3fGz3meKXjVXhvCmj6fzsVPg8smw/viewform?usp=dialog

Les commerces qui obtiendront le plus de voix gagneront un lot selon l'article 7 du présent règlement.

Article 7 – Prix
1- Plusieurs prix seront décernés selon le total de votes par vitrine relevés une fois la période de vote terminée. Les prix sont décroissants au regard du score total de votes obtenus.

Les prix sont les suivants :
- 1er prix : une prestation vidéo offerte de mise en valeur du commerce par Borgia Digital d'une valeur de 550€,
- 2e prix : une carte cadeau « Osez Albret » d'une valeur de 100€,
- 3e prix : une carte cadeau « Osez Albret » d'une valeur de 75€,
- 4e prix : une carte cadeau « Osez Albret » d'une valeur de 50€.

2- Trois personnes ayant participé au vote seront tirées au sort parmi tous les participants à l'issue de l'évènement et gagneront chacun une carte cadeau « Osez Albret » d'une valeur de 75€.
Le tirage au sort sera effectué de manière impartiale, sous la supervision du vice-président au développement économique. Les tirés au sort seront contactés par le service développement économique d'Albret Communauté à l'issue du concours.

Les résultats du concours seront annoncés lors d'une cérémonie officielle le 6 janvier à 19h15 au Centre Haussmann, 10 place Aristide Briand – 47600 Nérac, à laquelle les commerces et artisans participants seront conviés.

Commenté [SV1]: Le 6 janvier est un mercredi, les commerces sont ouverts, 18h c'est tôt, ils ne vont pas fermer pour venir à la remise des prix. 19h15 serait plus approprié ?

Commenté [OM2R1]: Je suis d'accord

La diffusion des résultats finaux du concours sera faite sur le site d'Albret Communauté et une communication sur les réseaux sociaux sera réalisée.
Le prix attribué à chaque gagnant sera remis en main propre. Les gagnants absents lors de la remise des prix disposeront de 3 mois pour retirer leur lot auprès du service développement économique.

Albret Communauté
Centre Haussmann
10, place Aristide Briand - 47600 Nérac
05 53 97 55 97 - contact@albretcommunaute.fr

Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20261104-DE_136_2026-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

Passé ce délai, les lots non réclamés seront réputés définitivement abandonnés et ne pourront plus être retirés. Les lots attribués ne sont ni remboursables ni échangeables.

Article 8 – Responsabilités
Albret Communauté ne pourra être tenue responsable des dommages pouvant survenir aux décorations (vol, dégradation, intempéries), sauf en cas de faute avérée ou de manquement de sa part.
Les participants s'engagent à respecter la législation en vigueur, notamment en matière d'installations sécurisées et de conformité électrique.

Article 9 – Autorisation d'image
En participant, les commerçants autorisent la communauté de communes à utiliser les photos de leurs vitrines à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, supports papier, formulaire de vote).

Article 10 – Données personnelles
Les informations recueillies lors de l'inscription seront utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation du concours. Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données auprès de la Communauté de Communes selon les mentions suivantes :
« *Le responsable du traitement est le Président d'Albret communauté. Les données personnelles sont collectées par le service développement économique d'Albret communauté et sont destinées à la mise en œuvre du concours de vitrines de Noël. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service développement économique. Les données sont conservées pendant 1 an.*
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@albretcommunaute.fr / 07 72 35 14 39 »

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits en matière de données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 11 – Acceptation du règlement
La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En cas de circonstances exceptionnelles, les organisateurs se réservent la possibilité de modifier les modalités, d'ajuster le calendrier ou d'annuler tout ou partie du concours, sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour les participants.

Contact :
Albret Communauté
Service Développement Economique
10 Place Aristide Briand, 47600 Nérac
Tel : 07 87 64 16 47
Fixe : 05 53 97 79 94
Mail : siguyader@albretcommunaute.fr